

1. La perception de l'identité

La perception de l'identité est une alchimie laborieuse (et ^{d'un côté} souvent construite inconsciemment) entre les traditions sociales et l'image envoyée par la société et, de l'autre, la structuration psychologique de chaque femme et son ~~eff~~ renforcement ~~de~~ le temps. ~~Il~~ Aussi, ~~il~~ est ~~aussi~~ important de faire passer au niveau conscient les conventions obsolètes (qui gèrent discrimination, répression et allia). De ~~mm~~ ^{ceus} il faut ~~ceus~~ analyser critiquement les images que renvoie la société. Les unes et les autres sont éléments constitutifs de l'identité. Ils le sont à un titre différent des éléments psychologiques mais c'est d leur cadre q ~~les éléments psychos~~ ceux-ci se manifestent et produisent leurs effets. (?)

Fundação Cuidar o Futuro



(70)

1.1. De l'identité par la naissance à l'identité par le travail

Il y a eu un temps où l'homme se définissait dans la société par sa naissance. C'étaient ses liens de parenté qui le rendaient détenteur de droits à l'égard des biens et des autres personnes: ces droits fondaient ainsi son identité. Le fils du seigneur des lieux n'avait pas besoin d'autres aspects de sa propre situation dans la vie pour que son identité soit établie. A tel point que certaines langues européennes - et même dans des pays de longue tradition démocratique! - gardent pour la personne le nom qui n'est rien d'autre que la désignation de sa filiation: c'est le cas des Fernandez ou des Rodrigues dans la Péninsule Ibérique ou des Jacobsson ou Andriessen dans les pays scandinaves... Cet homme-là vivait dans une société où les hommes naissaient de facto différents en droits.

Dans ce contexte, les femmes n'avaient une identité sociale qu'à la mesure où le mariage leur donnait accès à la société.

Dans la succession familiale se définissait leur identité. (C'est encore de nos jours que des pays européens dit "avancés" ont été obligés de changer leurs lois pour permettre à des princesses d'accéder à la royauté !)

(Il est aussi très intéressant 11
de vérifier que toutes les femmes
asiatiques qui ont accédé au pou-
voir politique ont acquis leur légi-
timation par rapport à un homme
dont elles sont devenues les héri-
tières.)

La naissance joue encore un rôle impor-
tant dans les engrenages subtiles des
successions financières. De ~~même~~, ~~un~~
^{bcp.} ~~important~~ de ~~fs~~ continuer de suivre les filières
des parents. Il s'agit ^{alors} non seulement de modèles
mais aussi des possibilités de situations acquises
et rendant l'entrée d le marché du travail ~~bcp~~ +
facile.

Les ~~fs~~ mariées ~~ne sont~~ ^{ne sont} pas souvent confrontées
avec ce problème, car le passage du nom du
père au nom du mari leur fait escamoter
le problème de la naissance. Par contre, les
~~fs~~ célibataires — qui ne s'appuient ~~q~~ sur
leur ~~ff~~ nom — sont souvent renvoyés à
des questions concernant leur naissance.

(D'ailleurs, avec ~~ts~~ les pièces d'identification
existantes actuellement, c'est étonnant ~~q~~ une
fiche de banque ou une fiche d'hôtel ~~soit~~
renvoient un adulte bien avancé en âge aux
noms de ces parents !)

Cette identité et ces droits acquis par la "naissance" se trouvent aussi de façon symbolique à l'intérieur de l'univers politique. Même ~~par~~ ^{dans} des démocraties bien huilées la désignation du "dauphin" s'inscrit dans la longue tradition monarchique de l'Europe. On voit se dérouler devant les yeux des masses le "ballot" qui doit aboutir finalement à la reconnaissance sociale (en ce cas de ^{la part de} parti) des droits de naissance.

Les ~~fi~~ se trouvent naturellement exclues de cette ligne de succession, à l'exception de l'Asie où la tradition de la lignée familiale joue en faveur des femmes.

Nous sommes donc à un moment crucial de l'évolution des droits de naissance. Dans la loi, la naissance ne confère plus aucun droit privilégié. Tandis que, par ailleurs, se forment au plan politique des "courants", "tendances" et "filiations".



Cependant, l'identité acquise par la naissance est dépassée à l'aube de la révolution industrielle.

Les révolutions fondatrices des droits individuels ont renversé cet ordre millénaire. Les nations du monde ont proclamé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'affirmation y est sans équivoque: "Les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits". C'est dire que leur identité est, au départ, une page blanche où, au niveau des droits, peuvent s'inscrire tous les possibles.

C'est dire aussi que l'identité-far-la-nas (13)
rance se trouve résolue. Au lieu d'établir une
différentiation d'identité qui découlerait de la
naissance, le nouvel ordre abolit la différen-
tiation et établit l'égalité. Ce qui n'est pas sans
amener un profond bouleversement des mœurs et
^{ce qui} d'exiger de nouveaux repères pour la définition
de l'identité.

Cependant, il faut dire que pour les femmes
la révolution n'a pas été aussi radicale qu pour les
hommes. Les femmes sont restées jusqu'à ce siècle
étroitement dépendantes des familles, leurs ^{lieux de} naissance
ont continué de jouer un rôle important auquel même
des femmes pionnières n'ont pas pu se soustraire.

(ex. jeunesse de S. de B., Babelle Eberhardt, Lou, ...)

~~Heure~~ Encore de nos jours — et ce malgré le frisson
des lois — leur conférant un statut qui ne défend pas
de la naissance — les femmes semblent encore
dépendre des rapports à la famille d'origine, et
accepter d'être définies par rapport à la naissance.

S'il en est encore ainsi dans des cas flagrants de notre
société, comment s'étonner de la persistance du déséquilibre des
droits de l'homme dans le monde ? L'enfant brésilien né dans une
favela, au hasard des familles nombreuses, est-il égal en droit et
dignité à un enfant allemand lors de sa naissance ? L'enfant de
sexe féminin née n'importe où dans le monde est-elle égale en droit
pratique et en dignité à l'enfant du sexe masculin ?

(14)

Dépasser la perception de l'identité
~~par~~ à travers les avatars de la naissance
n'est donc pas encore un acquis.

~~C'est dire que~~ l'égalité à la naissance a encore un long chemin à parcourir. L'identité est enfouie dans des conditions de total déséquilibre. Pour beaucoup d'enfants les conditions de leur identité sont encore infra-humaines. Le lien entre identité et droit se trouve ainsi brisé. Si une même dignité n'est pas reconnue à l'enfant, son identité est, dès le départ, mutilée. C'est une atteinte aux droits individuels. C'est une irréparable perte pour l'humanité.

Fundação Cuidar o Futuro

1.3. IDENTITE DEFINIE PAR LE TRAVAIL

A

Les grandes révolutions fondatrices ont coïncidé avec l'essor de la société industrielle. L'identité qui venait à peine d'être libérée, dans la loi, de la tutelle de la naissance est alors déplacée vers la profession. L'industrialisation contribue à la diversification professionnelle ; rend visibles des différences qui, auparavant, se diluaient dans l'ensemble de la société rurale et agricole ; demande un apprentissage structuré ; fait de chaque enfant un objet de l'orientation professionnelle: en un mot, assimile chaque individu aux actes de travail qu'il accomplit.

B2

Chaplin, dans le classique "Les temps modernes", répétant dans le vide le même geste n'est pas uniquement le portrait pathétique de l'ouvrier soumis à la logique taylorienne. Il est surtout l'universelle et inoubliable métaphore de tous les hommes, de toutes les femmes soumis aux lois inexorables de l'industrialisation.

B1

Dans cette civilisation - modèle unique qui est en train de gagner le globe entier, au-delà des régimes politiques et du degré de développement - l'identité est perçue comme l'équivalent de ce que la personne humaine accomplit dans le monde de la production. Le statut conféré par ce travail obnubile l'identité de la personne dans son originalité.

Paradoxalement, l'économie, conduisant à une répartition nette entre capital et travail, confère aussi des droits inégaux: ceux de l'homme qui travaille - c.à.d. de l'immense majorité des hommes et des femmes - sont des droits obtenus par revendication.

L'égalité des droits du travail est loin d'être acquise dans les systèmes mêmes qui ont été bâtis sur le travail industriel et ses dérivés.



(C1) Le travail réalisé est à un tel point élément de définition de la personne que la plupart des droits consacrés aujourd'hui dans les Constitutions ou dans les lois ordinaires naissent du statut de travailleur: le droit au repos hebdomadaire et annuel, le droit à des conditions saines de travail, le droit à la santé, le droit à des allocations de maladie ou d'invalidité.

(C2) On assiste même à une suprême ironie dans nos sociétés où l'on vante les valeurs familiales et la fonction maternelle: les droits des femmes dans le domaine de la sécurité sociale sont le plus souvent, même en cas de maternité, des droits dérivés, nés du droit du travailleur auquel la femme est mariée!!

(J'ai essayé dans mon pays de rendre autonomes les droits de sécurité sociale, en les liant davantage à la condition humaine et à la solidarité plutôt qu'à la dépendance à l'égard du travail. Un élément structurel significatif au niveau des politiques publiques et des structures qui en sont responsables résidait dans la séparation entre la sécurité sociale et le travail. Ce ne fut qu'un changement de courte durée: bientôt la sécurité sociale a été accouplée au travail, signifiant ainsi un véritable recul dans la compréhension et l'élargissement des droits.)

Si les "anciens" droits ont quelque chose à gagner des "nouveaux" droits c'est avant tout leur autonomie par rapport au monde du travail. Ce n'est pas le travail qui est la source première des droits mais la vie elle-même. L'identité de chaque personne ne peut émerger que dans une nouvelle relation au travail, exprimée aussi par le droit.